

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1842

Modification de la convention constitutive et du règlement intérieur du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Maison de la Veille Sociale

Direction de l'Action Sociale □

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1842 - MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE ET
DU REGLEMENT INTERIEUR DU GROUPEMENT
D'INTERET PUBLIC (GIP) DE LA MAISON DE LA VEILLE
SOCIALE (DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE -)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 janvier 2016 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Depuis la création juridique de la Maison de la Veille Sociale (MVS)
en 2010, le territoire du Rhône s'inscrit pleinement dans la définition du service
public de l'hébergement et de l'accès au logement via la gestion et l'animation
d'un Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation dont le champ d'intervention
est la veille sociale et l'hébergement.

Cet opérateur unique, la MVS, coordonne les dispositifs d'urgence
sociale (115 Samu Social...) et d'hébergement (places en CHRS et en logement
transitoire) dont la mise en œuvre opérationnelle se réalise par le biais de
plusieurs opérateurs.

La forme juridique choisie pour faire vivre cette structure, à savoir la
création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), a permis de faire siéger ces
derniers aux côtés des partenaires institutionnels engagés, à l'époque, dans le
projet tels que l'Etat, le département du Rhône, la Communauté Urbaine de Lyon
et la Ville de Lyon.

Afin de tenir compte de la création de la Métropole de Lyon au
1^{er} janvier 2015 et de la nouvelle configuration du département du Rhône, le GIP
de la MVS a modifié lors d'une Assemblée générale extraordinaire, la convention
constitutive initiale.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou
son représentant, à signer cette nouvelle convention constitutive et son règlement
intérieur, approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2015.

Vu l'Assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2015 ;

Vu ladite convention ;

Vu ledit règlement intérieur ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Affaires Sociales, Solidarité, Santé ;

DELIBERE

1. La convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Maison de la Veille Sociale (MVS), ainsi que le règlement intérieur modifié, adoptés par l'Assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2015, sont approuvés.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Z. AIT-MATEN